

## Louis Lepage de Sainte-Claire (1690-1762) fondateur et premier curé de Terrebonne

Aimé Despatie

Volume 31, 1964

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1007344ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1007344ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

La Société canadienne d'histoire de l'Église catholique

ISSN

0318-6148 (imprimé)

1927-7075 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Despatie, A. (1964). Louis Lepage de Sainte-Claire (1690-1762) fondateur et premier curé de Terrebonne. *Rapport - Société canadienne d'histoire de l'Église catholique*, 31, 37–43. <https://doi.org/10.7202/1007344ar>

## Louis Lepage de Sainte-Claire (1690-1762) fondateur et premier curé de Terrebonne

*Un autre incompris du Régime français, le chanoine Lepage a réussi quand même à réaliser de grandes œuvres dans la région de Terrebonne. Il aura été à l'origine d'établissements dont Hocquart pouvait dire qu'ils étaient les plus importants de la colonie. D'autres profiteront, après lui, de son incessant travail.*

Plusieurs historiens, et non des moindres, ont fait état du travail gigantesque accompli par le chanoine Louis Lepage de Sainte-Claire dans la région de Terrebonne, de 1715 à 1762. Un de ceux-là, le chanoine Lionel Groulx, dans son *Histoire du Canada français*, mentionne les grands travaux du colonisateur émérite que fut Lepage dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le chanoine Groulx a compris, avec plusieurs autres, que les expéditions militaires et les grandes explorations doivent être notées au même titre que les faits et gestes de ceux qui ont construit à longueur de journée, avec des moyens de fortune et au milieu de tracasseries sans nombre. Lepage est un de ceux qui ont démontré à un haut degré leur esprit d'initiative et leur largeur de vue.

### *Les commencements*

Les Lepage sont au Canada depuis 1663. Cette année-là, Germain, Félix et Constance débarquent à l'Île d'Orléans et s'établissent sur la première terre de la paroisse de Saint-François. Germain a 22 ans. Il épouse Reine Laby et, de ce mariage, naît René. Celui-ci s'établit aussi sur l'île et épouse, en 1686, Marie-Madeleine Gagnon. Ils auront seize enfants : huit garçons et huit filles. Louis est le troisième.

Il naît le 22 août 1690 et est baptisé le 25, jour de la Saint-Louis. L'année est remarquable : c'est celle de la visite de Phipps devant Québec et celle de l'invasion des Iroquois autour de Montréal. Plus tard, Louis Lepage se plaira à citer ces faits.

Ses parents semblent à l'aise : ils se sont donné un titre de noblesse : Lepage de Sainte-Claire; ils exploitent un moulin sur l'île et sont considérés comme des bourgeois. Plusieurs visiteurs de France ont déjà mentionné le fait que les nouveaux Canadiens vivaient bien, mieux en tout cas que bien des paysans français. Louis grandira dans ce milieu. Quelles seront ses études primaires ? Sans doute celles de tous les petits Canadiens de l'époque qui fréquentaient les presbytères où le curé dispensait les rudiments du savoir.

Le Séminaire de Québec donnait l'enseignement à peu près gratuit aux jeunes gens du pays et Louis profitera de cette largesse. Le 8 octo-

bre 1713, M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier lui confère les ordres mineurs et le 6 avril 1715, la prêtrise en la cathédrale de Québec. Il a 25 ans.

Au Canada, c'est le cheminement dans la paix grâce au traité d'Utrecht. Le pays compte 18,119 âmes. En 1716, on compte 68 curés, prêtres et ecclésiastiques, 31 Jésuites et 21 Récollets. On recense 83 églises et 56 presbytères.

Aussitôt ordonné, Louis Lepage est envoyé comme curé de la paroisse Saint-François de l'Île Jésus qui comprend toute l'île.

Louis Lepage n'y reste pas inactif. On a retrouvé au presbytère de Sainte-Rose une photographie de lui. Elle représente un très bel homme avec des traits réguliers : figure ferme et décidée. Le front est large, les yeux perçants, la bouche serrée, le menton décidé. On décele tout de suite l'homme entreprenant, actif, qui sait évidemment faire face à plusieurs besognes à la fois.

Il achète des terres quelques années après son installation. Il obtient sa première concession du Séminaire de Québec, propriétaire de l'Île Jésus : 6 x 20 arpents, en janvier 1719. Il en acquerra d'autres en février et en mars 1720.

Mais ces hors-d'œuvre ne suffisent pas à l'abbé Lepage. Il voit, de l'autre côté de la rivière, d'immenses domaines à faire valoir.

Terrebonne, à l'époque (la mission Lesbois), commençait à peine sa carrière. La seigneurie vivotait depuis le 23 décembre 1673. Son premier seigneur, André Daulier-Deslandes, secrétaire général de la Compagnie des Indes Occidentales, l'avait obtenue en pur don et ne mit jamais les pieds au Canada. Il la revend huit ans plus tard, le 26 octobre 1681, à Louis Lecompte-Dupré, marchand de Montréal, pour 500 livres. Dupré, que ses affaires retiennent à Montréal, installe quelques censitaires sur ses terres mais ne s'en occupe pas ou peu. Il permet même aux habitants de sa seigneurie, à leur demande, de se construire un moulin là où ils le jugeront à propos.

Dupré décède en 1715. Sa femme revend la seigneurie en octobre 1718, à François-Marie Bouat, lieutenant-général de Montréal, pour 5,268 livres. Bouat considérait aussi que sa carrière à Montréal importait plus que le sort de quelques colons. Des revers financiers l'obligent finalement à vendre la seigneurie à l'abbé Lepage. Il s'en défait le 2 septembre 1720 devant Rainbault, notaire royal. Lepage s'engage à payer 10,000 livres, monnaie de France en espèce d'or et d'argent dans deux ans d'aujourd'hui. En garantie, Bouat et son épouse gardent l'hypothèque sur les terres.

### *Son rêve se concrétise*

L'abbé Lepage est enfin propriétaire d'une seigneurie et il obtient de son évêque la permission d'aller y habiter. Il fait le tour du propriétaire : peu de censitaires, pas d'hôtel seigneurial, pas de moulin

banal, et un immense territoire à faire valoir : deux lieues de front par deux lieues de profondeur.

Il constate le fait que depuis 1673 il ne s'est pas fait grand-chose à Terrebonne. Il veut se créer des sources de revenus qui lui permettront de vivre et de faire vivre ses œuvres indépendamment du supplément royal. Il ne peut d'ailleurs compter que sur lui-même.

Le 9 juin 1721, l'abbé est nommé chanoine du chapitre de la Cathédrale de Québec, mais ses affaires le retenant sur sa seigneurie, il assistera bien peu aux offices. Il a acheté un territoire à crédit et il doit emprunter à droite et à gauche pour lancer son affaire.

Ses vrais débuts datent de 1723. En avril, il commence la distribution des concessions; dans une seule journée il concédera quatorze terres de 2 x 30 arpents, 125 arpents en superficie à deux censitaires et sept concessions de 4 x 20 arpents. L'année suivante et jusqu'en 1731, au moins, il fera venir le notaire royal à Terrebonne pour enregistrer des concessions. L'aveu et dénombrement qu'il signera en 1736, démontre qu'il y aura 81 censitaires établis dans la seigneurie. Ce n'était pas si mal pour seulement seize années.

Même si à l'époque on en défendait l'établissement, il constitue un véritable village au bord de la rivière : le mot est consigné en toutes lettres dans plusieurs actes notariés. Il bâtit des domaines sur lesquels il édifie une église de 92 pieds sur 36 de large, en pierre; un presbytère qui servira de demeure seigneuriale, un grand corps de logis de 120 x 40 en pierre, à trois étages, dans lequel il fait installer quatre moulins à eau faisant farine. A 50 pieds dudit moulin se trouve un autre moulin à eau, à deux scies faisant planches. C'est une véritable industrie qui n'a pas sa pareille dans toute la colonie.

Le chanoine Lepage, la tête bouillonnante de projets, obtient en 1731, une seconde concession. Le brevet royal indique que Lepage a dépensé des sommes considérables tant pour le défrichement des terres qu'il a établies, que pour ses moulins. Il a signé un marché par lequel il s'engage à faire pour Sa Majesté des fournitures de planches et bordages de pin et de chêne. Non satisfait de ses propres domaines, il demande à de Beauharnois et à Gilles Hocquart la permission de faire exploiter, dans les seigneuries de Berthier et d'Autray, 2,000 pieds cubes de bois de chêne pour la construction d'une flûte de 500 tonneaux que le roi veut faire construire à Québec.

Le 25 octobre 1730, Hocquart écrira en France : « Je vous ai rendu compte de l'intelligence du sieur abbé Lepage pour de solides établissements en ce pays. Il m'a fait des propositions pour parvenir à construire des bâtiments de mer pour le compte du Roi. » Hocquart fait alors écho à un mémoire écrit par Lepage le 20 octobre 1730, mémoire qu'il faudrait citer en entier tant il contient en ses quelques pages le drame qui se jouait alors entre la métropole et sa colonie.

Le rôle de la Nouvelle-France fut d'exporter des matières premières dans la métropole. Elles en revenaient manufacturées. Dans la même optique, seules étaient permises, dans la colonie, les industries qui n'entraient pas en compétition avec celles de la France; les autres étaient supprimées. Le Canada n'était qu'un complément, une annexe économique de la mère-patrie. Il serait inutile et fastidieux de citer ici les nombreux exemples que nos historiens ont notés à ce propos.

Le chanoine Lepage connaissait sans doute les rebuffades endurées par ses prédécesseurs, mais il n'était pas homme à se laisser conduire aussi facilement. Il écrit quand même son mémoire au roi. Citons ces quelques phrases qui nous éclairent sur bien des choses et qui ont un sens prophétique à certains endroits :

« Il est certain que l'argent est l'âme même du commerce. comme le commerce est l'âme de toutes sortes d'établissements. »

« Si on n'a pu parvenir jusqu'ici à couper des bois de bonne qualité, ça n'a toujours été que par le défaut d'argent... »

« S'il plaisait à la Cour de faire construire tous les ans un vaisseau d'une certaine grandeur, cela jetterait de l'argent dans la colonie qui y circulerait et mettrait les particuliers en état de construire eux-mêmes des vaisseaux lesquels produiraient une nouvelle abondance d'argent, soit en les vendant, soit en s'en servant pour le commerce. »

« La colonie se trouverait au point où nous voyons celle des étrangers qui nous environnent et ne pourrait manquer de devenir florissante. »

« L'argent de la France passe dans les pays étrangers au lieu qu'en se donnant en Canada, à la construction, cet argent demeurerait dans le Royaume et mettrait ce pays en état de s'augmenter de jour en jour et d'y multiplier les établissements qui ne s'y font qu'avec de très grandes difficultés. »

Et cette phrase qui résumait bien les doléances des autorités à Québec devant la désertion des campagnes : « Si la Cour voulait bien donner les mains à ce projet cela causerait de l'émulation dans le Pays... les gens construiraient eux-mêmes et enfin, tout le monde s'attacherait avec plaisir au travail, chacun selon son goût et sa profession... »

L'abbé Lepage pouvait assurer le roi qu'il n'en coûterait pas la moitié au Roy en ce pays qu'il n'en coûterait en France.

Versailles répondra à ce plaidoyer... le 1<sup>er</sup> may 1731. Comme le roi a pris un nouvel engagement par rapport à cette construction, on ne peut, quant à présent, faire usage du mémoire dont on a été très satisfait. On le fera valoir lorsque l'occasion s'en présentera. La Cour lui accordera alors, comme récompense de ses mérites, une nouvelle concession. Lepage avait écrit en vain.

### *Les créanciers sont les plus forts*

Toutes les entreprises de Lepage ont été construites avec l'argent et les fournitures qu'il a empruntés à droite et à gauche dans la colonie. Il aura emprunté des sommes considérables pour l'époque. Ses contrats notariés ne se comptent plus.

Un tel déploiement ne pourra manquer de l'abattre. Sa santé décline et il parle, dans un contrat, de ses infirmités et incommodités. Il se dit incapable de vaquer à son ministère.

Les malheurs commençaient.

Ses créanciers montraient les dents. On a calculé les dettes du chanoine Lepage à environ 50,000 livres, mais il faut ajouter que, grâce à son esprit de travail, la valeur de ses établissements de Terrebonne valaient au moins 150,000 livres. Personne dans la colonie ne pouvait payer un tel prix et voilà pourquoi Lepage travaillait de toutes ses forces à empêcher la vente de ses biens par autorité de justice.

Les sommations, les avis légaux et les saisies commencent à pleuvoir. Le grand voyer du Roi, Lanouillier de Boisclerc, fait saisir les moulins et obtient la permission d'établir un gardien. En 1735 et en 1736, Lepage fait de nouveaux engagements avec Boisclerc et les héritiers du sieur Crespin de Paris, s'engageant à fournir des grains et des bois. Au seul Crespin il avait emprunté 9,521 livres !

Afin de rétablir sa situation, Lepage eut l'idée de fonder une forge sur ses terres. Où se trouvait la mine de fer dont il est question dans plusieurs de ses papiers ? Nous l'ignorons encore. Il s'associe donc avec les frères d'Ailleboust de Montréal, par contrat du 12 juillet 1738. Lepage dans cette affaire, a été téméraire. Il passe des contrats, mais il oublie une chose essentielle : la permission du roi. Son acte de concession mentionne pourtant « avec droit et propriété des mines et minières ». Lepage prétendait que ses titres lui donnaient le droit de mines.

Cependant, on passait outre à de telles prétentions de la part de coloniaux. Le chanoine Hazeur de l'Orme, ami de Lepage, avait même plaidé sa cause en France en alléguant que la nouvelle forge ne pouvait nuire en aucun cas aux forges de Saint-Maurice, puisque le roi avait décidé d'acheter tout le fer qui en reviendrait. Au contraire, l'établissement de Lepage devait être avantageux pour la colonie. Enfin, le seigneur de Terrebonne méritait des faveurs particulières à cause des services importants qu'il avait rendus au pays.

On répondit au chanoine de l'Orme que cela était fort bien, mais que Lepage devait avoir plus de soumission envers l'intendant.

On écrivait plusieurs pages sur le différend qui s'éleva entre Lepage et les frères d'Ailleboust, propriétaires des moulins pour huit ans, en vertu d'une convention. Un accord ne survint finalement qu'en 1742, qui permettait d'avoir une paix relative. Débarrassé de ce côté, Lepage

demanda d'exploiter les forges périlicantes du Saint-Maurice. La proposition fut rejetée.

Malgré tous ses efforts pour obtenir de nouveaux crédits et des sources de revenus, le chanoine se heurtait à un mur que dressaient toujours plus haut ses créanciers. Il ne lui restait plus qu'une ressource : disposer de ses établissements.

Le 15 janvier 1745, soit vingt-cinq années après l'acquisition de Terrebonne, Lepage s'y résigna. Ce jour-là, il vendait sa seigneurie à Louis de Chapt, sieur de Lacorne, demeurant rue Saint-Paul, à Montréal, au prix de 60,000 livres, plus une rente de 1,000 livres devant s'éteindre à la mort de Lepage. Un état des dettes annexé au contrat original, indiquait un total de 55,268 livres, dont 10,000 livres, prix principal lors de l'acquisition de Lepage en 1720, aux héritiers Bouat.

Lepage, débarrassé de ses dettes, veut quand même prouver qu'il a encore du nerf. En 1749, il s'associe avec deux habitants de l'Île Jésus pour bâtir un moulin à scie sur la rivière, du côté de Saint-François. Mais l'affaire était mal partie et périclita aussi.

Entre-temps Lacorne tirait de beaux revenus de sa seigneurie soit environ 12,000 livres par an, selon l'ingénieur Franquet qui visita Terrebonne le 8 mars 1752. Franquet nota alors que cet établissement a dû coûter beaucoup, la seigneurie étant extrêmement étendue et que c'est un des meilleurs de la colonie.

### *Le prêtre*

Nous voulons bien qu'on nous comprenne. Cette biographie sommaire du chanoine Lepage veut surtout faire ressortir l'originalité de sa personne et nous n'entendons pas faire planer d'ombres douteuses sur son caractère sacerdotal. Dans tous les écrits que nous avons consultés depuis plusieurs années, nous n'avons pas trouvé une seule ligne contraire à son honneur de prêtre. On y constate simplement que chez Lepage le prêtre est effacé par l'homme d'affaires.

Ne jugeons pas non plus, avec nos mentalités de 1964, une époque de misère et de développement d'un pays si vaste. Constatons simplement que l'esprit de Lepage était à la mesure de son enthousiasme et de son habileté. L'époque d'ailleurs était propice à un tel déploiement d'affaires. L'abbé Auguste Gosselin a déjà noté qu'il y avait alors dans le clergé canadien une véritable épidémie d'entreprises commerciales et industrielles. Nul doute que si bon nombre de prêtres se livraient ainsi à des entreprises plus ou moins compatibles avec leur ministère sacerdotal, c'est qu'ils n'avaient pas de quoi vivre. On en a la preuve dans certains mémoires que les principaux curés du Canada adressèrent à la Cour en 1730 et 1734, avec l'approbation de M<sup>re</sup> Dosquet, pour faire augmenter le taux de la dîme.

Malgré toutes ses occupations mercantiles, le chanoine Lepage s'est consacré à sa vocation de prêtre et il a exercé son ministère dans toute

la région de Terrebonne. Au début, il est curé de Saint-François et de Terrebonne. Ensuite il devient curé de Lachenaie et de Sainte-Rose, tout en demeurant curé en titre à Terrebonne. Il doit faire nommer des desservants partout, mais demeure curé en titre.

Dans tous ces endroits il doit voir à la construction d'églises et de presbytères. Il s'occupe de ses ouailles et on en a la preuve dans plusieurs contrats. Il donne tous les ornements et vases sacerdotaux à Terrebonne et à Lachenaie : les inventaires le prouvent. Ses occupations ne l'empêchent pas de s'occuper de l'instruction. Il donne un immense terrain aux Sœurs de la Congrégation Notre-Dame afin d'y établir une école pour l'instruction des filles.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1731, il donne aux paroissiens de Terrebonne six arpents de terre, au village, pour la construction d'une nouvelle église et ajoute, en guise de cadeau du Jour de l'An, une somme de 3,000 livres.

Enfin, en 1750, il se retire dans son nouveau presbytère au village. Il se consacre au ministère avec son desservant. Il est brisé par le travail, mais il a la satisfaction de contempler son œuvre. Les moulins de Terrebonne, grâce à lui, seront célèbres dans la région et seront continués par ses successeurs de la seigneurie.

Il mourut le 3 décembre 1762, à l'âge de 72 ans et fut inhumé dans le sous-sol de l'église construite en 1734. Son tombeau est maintenant dans la crypte de l'église actuelle.

\* \* \*

Le chanoine Lepage avait voulu, inconsciemment peut-être, continuer le grand rêve de Champlain en 1608 : une Amérique française forte qui devait se suffire à elle-même, une colonie commerciale qui aurait développé les moindres ressources naturelles de l'immense territoire. Il a prouvé, par son initiative, par son esprit entreprenant et ses multiples réalisations, qu'il aurait été possible, avec des capitaux et des hommes, de bâtir un pays puissant.

Comme plusieurs autres avant lui, il aura été un incompris. On peut se consoler : il était de la lignée des Champlain, des Talon, des Hocquart, pas celle des coulistiers qui tirent les ficelles et se retirent sous leurs tentes.

Le fondateur de Terrebonne mérite qu'on salue sa mémoire et qu'on inscrive ses œuvres parmi celles des véritables bâtisseurs de notre pays.

Aimé DESPATIE, journaliste  
Directeur, *La Revue de Terrebonne*  
Terrebonne, P.Q.